

Vous ne vous étonnerez pas que nous y procédions point par point. Nous tenons à être bien compris. Or, la "Review" nous a prouvé qu'on ne saurait être trop précis pour échapper aux erreurs d'appréciation de ses collaborateurs: témoin, M. J. Hernan.

I

L'article de M. Hernan, tel que publié dans la "Review" du 13 janvier, contenait, entre autres, le passage suivant: (traduction)

"Nous nous sommes donc mis à calculer, en prenant pour base les chiffres donnés dans les "Règlements de l'Union Franco-Canadienne," concernant les constitutions et règlements de la société et publiés à Montréal.

"Nous lisons là, par exemple, qu'un membre âgé de 45 ans doit payer \$1.50 par mois, plus 50c deux fois par année jusqu'à l'âge de 70 ans. Ainsi pendant vingt-cinq ans, ses redevances annuelles sont de \$19, pour assurer \$1,000, à part les bénéfices de maladie. A même les \$19, \$4.50 passent, chaque année, dans la Caisse des Malades, et \$1 50 sert à défrayer les dépenses d'administration. Il reste donc \$13 pour la prime d'assurance sur la vie. Maintenant, voici la question qui se pose: Cette somme est-elle suffisante pour produire \$1,000 en vingt-cinq ans, si elle est placée à intérêts composés de 4 pour cent? (Les compagnies d'assurance des Etats-Unis vont dorénavant calculer leur réserve à 3½).

"Les tables d'intérêt composé nous disent qu'une piastre payée annuellement pendant 25 ans et placée à intérêt de 4 pour cent, vaudra \$43 31 27, disons \$44. Cette somme multipliée par 13 égale \$572. Nous sommes loin des \$1,000. Que les renoncements (lapses) paient la mortalité courante (occurring, deaths) d'où vont venir les \$428 qui manquent?

"L'une des particularités de cette Union, et elle est expressément mentionnée, est le soin qu'elle prend des malades et des invalides, pour les mettre en état de tenir leur certificat en vigueur, même dans les temps d'adversité. Conséquemment, la réserve ne peut pas recevoir plus que ce qui reste après le paiement de la mortalité courante. M. Robillard se vante d'un effectif de 1600 membres et d'une réserve de plus de \$6,000. En sa faveur, nous présumons que cette somme appartient entièrement à la Caisse de Donation. L'Union Franco-Canadienne a donc accumulé, dans sa première année, \$3.75 par tête. A ce